

ENTRETIEN. « Dans 10 ans, la moitié des plaisanciers ne navigueront plus »

Michaël Quernez préside la Fédération française des ports de plaisance (FFPP). À l'approche de la belle saison pour ressortir en mer, Ouest-France fait le point sur les évolutions de la plaisance et des ports : places limitées, nouveaux services, compétition pour le foncier...

Écouter cet article

03:38



Le port de l'île de Groix, dans le Morbihan, un soir de mars 2024. | OUEST-FRANCE
[Ouest-France](#) Propos recueillis par [Jean-Marie CUNIN](#). Modifié le 11/04/2024 à 14h41 Publié le 11/04/2024 à 14h32

Newsletter Océan

Chaque semaine, un tour d'horizon des infos positives sur l'océan en France et à travers le monde.

Michaël Quernez, maire de Quimperlé (Finistère), est depuis décembre 2021 président de la Fédération française des ports de plaisance (FFPP).

Quelle évolution majeure anticipez-vous pour la plaisance ?

Elles sont nombreuses, mais l'un des enjeux majeurs concerne l'âge des plaisanciers actuels. On estime que dans 10 ans, la moitié d'entre eux ne navigueront plus, par la force des choses. On pourrait croire que c'est une bonne chose pour les listes d'attente (pour obtenir une place pour son bateau dans un port). Mais c'est plus compliqué que cela.

Faut-il encore attendre 20 ou 25 ans pour une place dans certains ports ?

C'est très différent selon les façades maritimes. En Manche et dans quelques ports sur la façade Atlantique, certains ports ont des places libres. Nous avons remarqué que les plaisanciers s'inscrivent sur des listes dans plusieurs ports, dans un rayon d'environ 40 à 50 kilomètres autour de leur domicile. Nous avons aussi noté que pour un plaisancier qui accepte une place quand vient son tour, 3 ou 4 ont refusé avant. Enfin, avec la généralisation des listes d'attente payantes (à l'inscription ou chaque année), elles ont fondu.

Les nouveaux arrivants ont des envies de bateaux plus grands

Les nouveaux plaisanciers sont-ils différents des autres ?

Oui, notamment en ce qui concerne la taille de leur bateau. Ceux âgés qui ne navigueront plus dans quelques années ont souvent des bateaux allant de 6 à 10 mètres. Les nouveaux arrivants ont des [envies de bateaux plus grands, plus larges](#). Cela représente un enjeu pour les gestionnaires de ports. Imaginons un port avec 600 places : dans quelques années, il n'en n'aura peut-être plus que 500.

Ces nouveaux plaisanciers ont-ils aussi d'autres attentes ?

Oui, ils ont des attentes de services beaucoup plus importantes : de l'entretien de bateau, de conciergerie, mais aussi d'une place en port à sec (par opposition à une place à un ponton).

En quoi cela pose-t-il un défi ?

Ce n'est pas le même prix à sec (moins cher qu'au ponton), alors quand on sait qu'un bateau navigue environ 10 à 11 jours par an... Mais pour les gestionnaires de port, cela pose un sacré défi, car le foncier est une contrainte majeure. Les ports ne peuvent pas s'agrandir. [Notamment les ports bretons, qui sont enserrés dans les villes](#). C'est ce qui en fait des lieux de vies, c'est ce que les gens aiment.

Les activités nautiques sont-elles en compétition pour la place avec d'autres secteurs ?

Tout à fait, dans ces ports bretons qui font partie de la ville, on trouve des bars, des restaurants... Ce sont des lieux de promenades, la plupart des usagers des ports de plaisance ne sont pas des plaisanciers !

Cela pose la question du partage du foncier entre ces activités-là et des activités nautiques, comme la construction, la réparation de bateaux mais aussi le fameux stockage à sec.

La grande plaisance avec des yachts est presque totalement absente de la Manche et de la Bretagne

La situation est-elle différente dans les ports de Méditerranée ?

La plaisance n'a rien à voir, la grande plaisance avec des yachts est presque totalement absente de la Manche et de la Bretagne. Plus on descend vers le sud, plus elle est présente. Port Camargue (près de Montpellier), le plus grand port d'Europe, est un port construit ex nihilo pour développer le tourisme. Rien à voir avec les ports bretons donc.